

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'ÎLE D'YEU

Séance du : 10 juillet 2024

Numéro de la délibération : DEL/NN/10/07/145

Date Convocation 03/07/2024	Le Dix Juillet Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.
Date Affichage 03/07/2024	PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Jérôme GEAY, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU
Nombre de Conseillers	PROCURATIONS 7 : Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Valérie AURIAUX, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Carole CHARUAU, Isabelle CADOU, Didier MARTIN, Michel BOURGERY, Michel BRUNEAU, Judith LE RALLE, et Yannick RIVALIN
- en exercice	27
- présents	17
- procurations	07
- absents	03
	ABSENTS 3 : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Manuela AUGEREAU
	SECRETAIRE : Rémy BONNIN

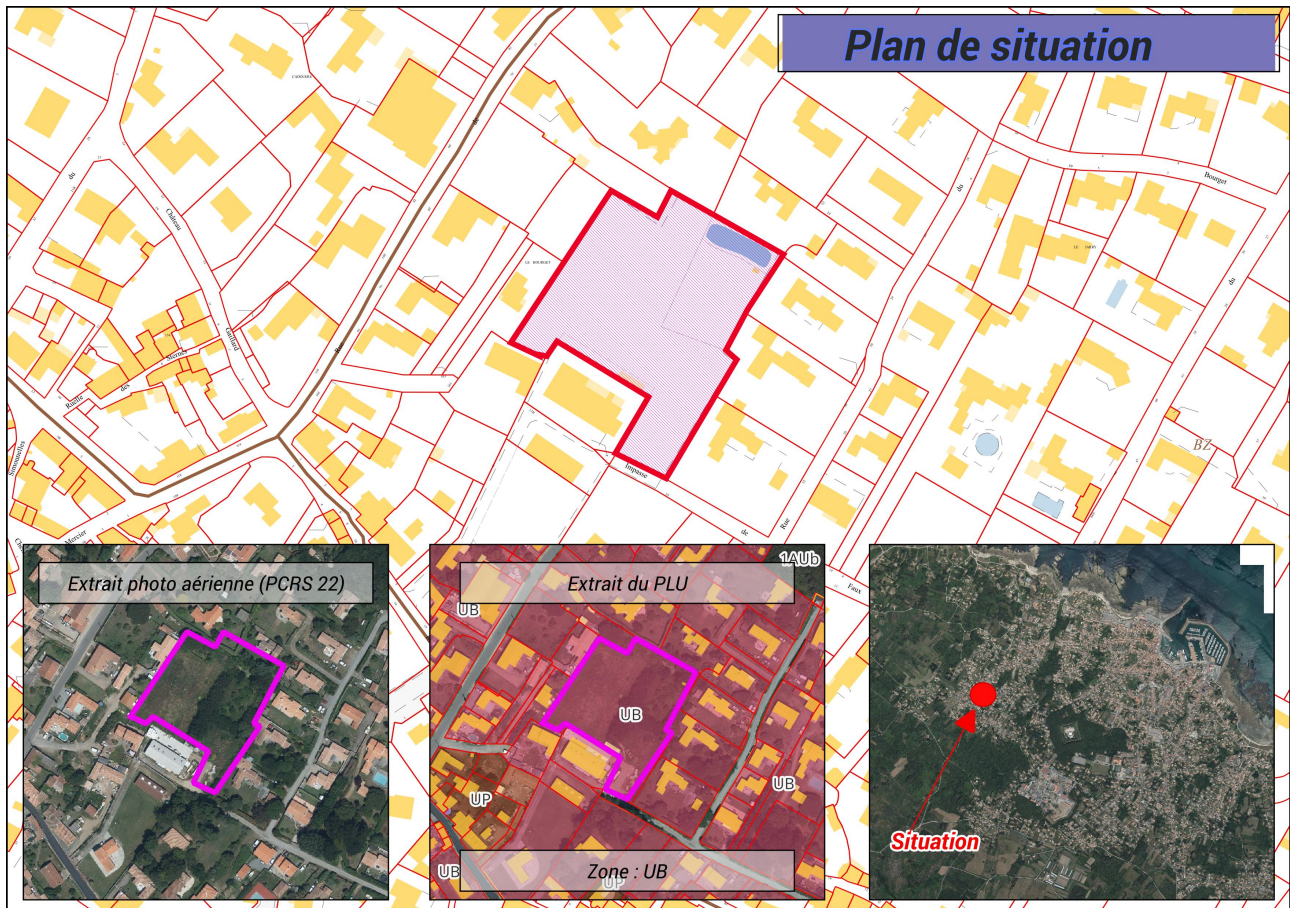
**VENTE D'UN IMMEUBLE COMMUNAL, 34 IMPASSE DE FAUX GIROSE (LOTISSEMENT KER BORNLY)
- LOT 3**

Rapporteur : Isabelle CADOU

La Commune, afin faire face aux tensions importantes quant à l'accès au logement pour une population aux revenus moyens et modestes, au regard de l'évolution des prix fonciers et immobiliers constatés, s'efforce de permettre l'accès à la propriété.

Un projet de lotissement, porté par un promoteur privé, n'avait pas abouti. La Commune a alors fait le choix de reprendre le portage du projet (en le modifiant quelque peu) pour satisfaire les acquéreurs en attente.

Aujourd'hui, il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer pour la cession d'un des neuf biens (2 étant conservés par la Commune) situé dans ce lotissement.



Plan de situation

Description du bien :

Référence parcellaire : 113 BZ 374 ;

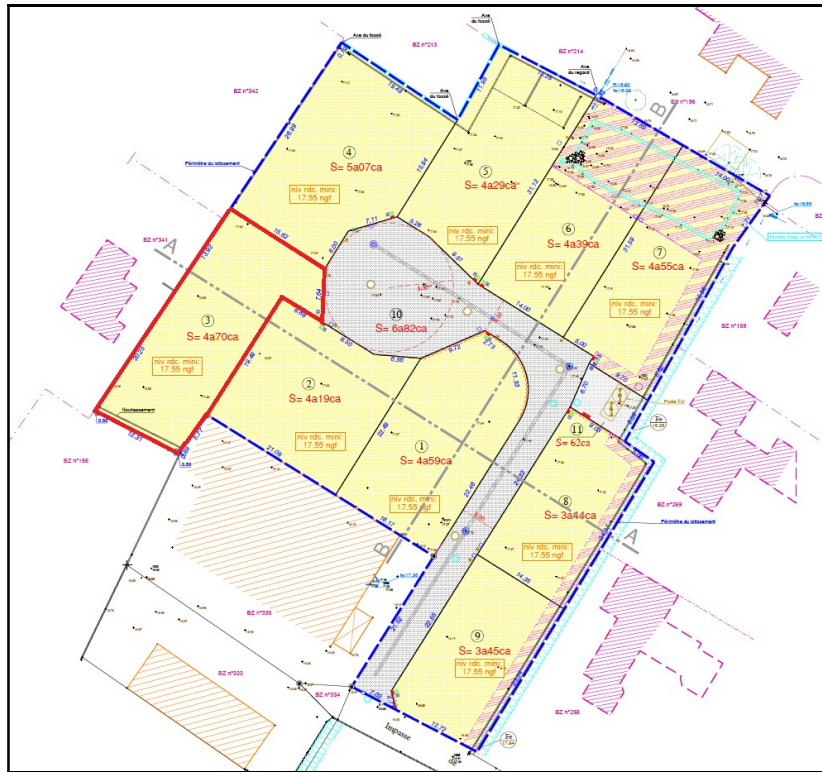
Superficie : 467m² ;

Prix de cession (net vendeur) : 99.216,00 € ;

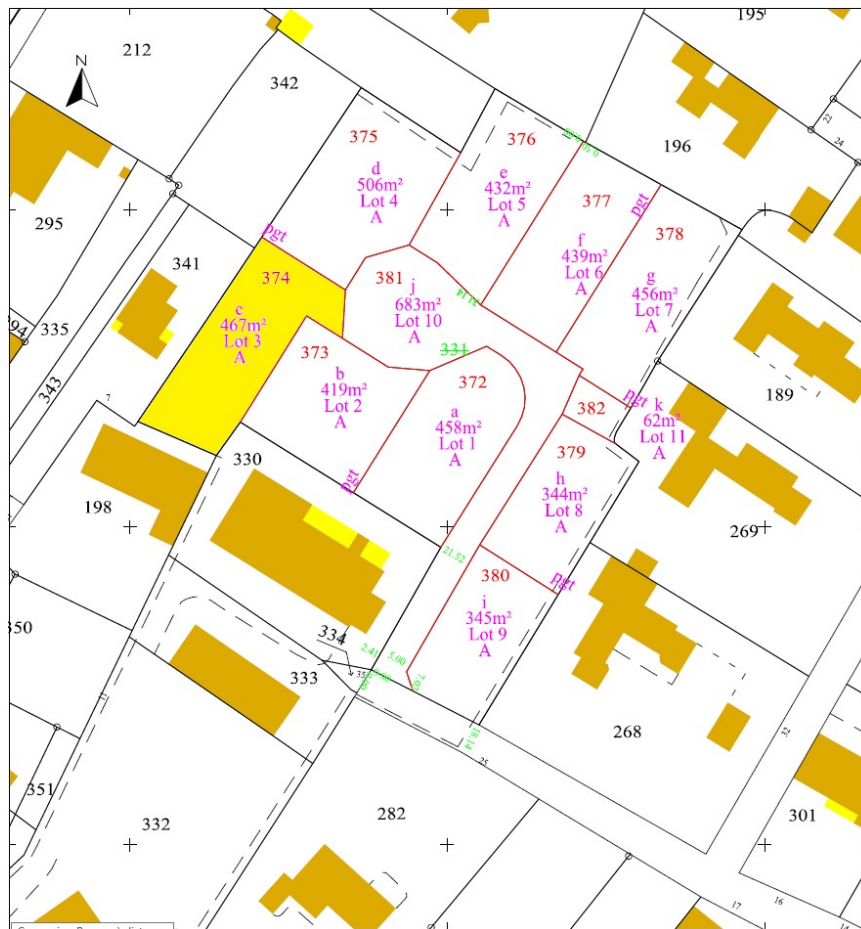
Adressage : 34 impasse de FAUX GIROSE ;

Zonage Plan Local d'Urbanisme : UB.

Acquéreurs : Mme Marine GAILLARD & M. Nolwenn BARRAULT.



Extrait du plan de lotissement (Lot 3) – avant bornes et surfaces définitives



Plan cadastral à jour

CONSIDÉRANT la reprise du projet initial par la Commune (avec conservation des acquéreurs initialement inscrits),

VU le code général des Collectivités territoriales ;

VU le permis d'aménager PA 08511320C0006 accepté le 23 juin 2020, transféré à la Commune le 4 juillet 2022 et modifié le 15 mars 2024 ;

VU l'avis du service des Domaines référencé 2024-85113-48249 en date du 2 juillet 2024 ;

VU l'arrêté de vente des lots référencé 24/280 en date du 3 juillet 2024 ;

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (24 POUR) :

- **APPROUVE LA CESSION** de l'immeuble cadastré 113 BZ 374 - 467m² à Mme Marine GAILLARD & M. Nolwenn BARRAULT au prix de 99.216,00 €. (*Les frais inhérents à l'acte, seront pris en charge par l'acquéreur*) ;
- **AUTORISE** madame la Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.
- **VALIDE D'INSCRIRE** la recette de cette cession aux chapitres et articles prévus à cet effet [*Budget Lotissement*].

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le maire,